



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1270-61, 1275-274 ET 1275-277**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n^o 1270-61 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n^o 1270 afin de retirer de l'aire d'affectation du sol « Industrie mixte (I-M) » les lots 4 874 620 et 4 874 622 et de les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Institutionnelle (INS) »

QUE le Règlement n^o 1275-274 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage n^o 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites des zones P1-414 et H1-446, créer la grille des usages et normes de la zone P1-414 et modifier la grille des usages et normes de la zone H1-446 ainsi que les normes relatives aux matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux situés dans les zones H1-411, H3-412, H1-437, H1-440 et H1-446

QUE le Règlement n^o 1275-277 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage n^o 1275 afin de retirer de la zone I2-315 les lots 4 874 620 et 4 874 622 et de les inclure dans la zone P3-1002 et modifier la grille des usages et des normes des zones C3-356 et C3-357

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 3 décembre 2018.

QUE ces règlements ont été examinés et approuvés par la résolution numéro CA 19-01-16-12 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 16 janvier 2019 et ont été déclarés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ces règlements a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le dix-septième (17^e) jour du mois de janvier deux mille dix-neuf (2019) sous le numéro de certificat VD 2019-01.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce trentième (30^e) jour du mois de janvier deux mille dix-neuf (2019).

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca